Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260312-D04_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 10
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 9
Abstention : 0

Date de la convocation : 03.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 12 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : Erwan CROUAN, Myriam THEBAULT, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Isabelle RICHARD, Aline BERNARD, Ronan LE PALUD, Fabienne LAGADEC, Cécile BARAËR
Excusés : Michel DESCOMBES CHARREL, Jean-Luc PETILLON, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Dominique LOUVEL
Absent :
Madame Myriam THEBAULT a été nommée secrétaire.

D_04_2026

Vote du Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la commune

Le compte financier unique se substitue désormais au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat. Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Vu la présentation détaillée des comptes du CFU 2025 faite précédemment et le tableau récapitulatif suivant :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Budget principal de la commune

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 177 184.79 €	916 170.31 €	2 093 355.10 €
	Recettes réalisées	510 202.03 €	951 812.83 €	1 462 014.86 €
	Restes à réaliser	71 946.00 €	0.00 €	71 946.00 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260312-D04_2026-DE

Dépenses	Autorisation budgétaire totale	948 922.70 €	1 046 590.02 €	1 995 512.72 €
	Dépenses réalisées	471 751.51 €	813 803.30 €	1 285 554.81 €
	Restes à réaliser	93 097.85 €	0.00 €	93 097.85 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	38 450.52 €	138 009.53 €	176 460.05 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-228 262.09 €	260 842.05 €	32 579.96 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-189 811.57 €	398 851.58 €	209 040.01 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-21 151.85 €	0.00 €	-21 151.85 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-210 963.42 €	398 295.76 €	187 332.34 €

Le Maire étant sorti, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune ;
- de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Erwan CROUAN